

CONVOCATION

Les membres du Conseil général de Neyruz FR sont convoqués, conformément aux articles 34 et 38 de la Loi sur les communes (LCo), à la séance du Conseil général qui aura lieu le

Lundi 28 août 2023 à 19h30 à la grande salle de l'Aigle Noir à Neyruz

Ordre du jour :

1. Accueil et bienvenue
2. Communication du Bureau du Conseil général
3. Communication du Conseil communal
 - 3.1 Interpellation des groupes du Conseil général
 - 3.2 Stratégie du Conseil communal : vue d'ensemble de tous les investissements futurs selon planification financière
 - 3.3 Périmètre scolaire : les besoins
 - 3.4 Périmètre scolaire : les 7 variantes analysées par le Conseil communal
 - 3.5 Estimation fiscale selon variantes du périmètre scolaire
 - 3.6 Proposition de constitution de groupes de travail
 - 3.7 Prochaines étapes
 - 3.8 Divers
4. Divers

Dans la mesure du possible et afin de faciliter le bon déroulement de cette séance, le Bureau du Conseil général émet le souhait que les Chef-fe-s de groupes et Conseillers-ères généraux-ales désirant aborder un point dans les divers le communiquent à l'avance via le formulaire disponible sur le site internet : <https://www.neyruz.ch/politique/conseil-general> onglet instruments parlementaires, par écrit à : bureau cg@neyruz.ch.

Une verrée aura lieu en fin de séance pour tous ceux et celles qui le souhaitent !

Le Bureau du Conseil général